

N° DEL 2014.11.05/188

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 5 novembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	32

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

THEME : AFFAIRES SCOLAIRES 1.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION –
CLASSE DE DECOUVERTE-ECOLE
ORONCE FINE.

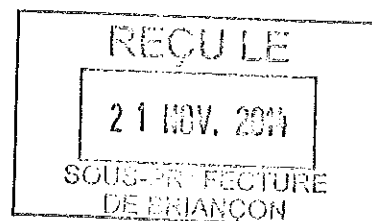
Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul,
ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Fanny BOVETTO.

L'Ecole d'Oronce Fine organise un voyage scolaire pour la classe de CM1-CM2 (22 enfants), du 13 au 17 Octobre 2014 sur l'île du Frioul, afin de découvrir un milieu insulaire méditerranéen et d'y pratiquer le Kayak de mer.

Plan de Financement

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement enfants	3 106,40 €	Participation Familles	2 200,00 €
Hébergement adultes(2)	416,00 €	Mairie de Briançon	1 992,90 €
Animateur	630,00 €	Conseil général	330,00 €
Bateau	208,00 €	Conseil Régional	1 662,90 €
Train enfants	695,20 €	Coop et Trassouilles	465,80 €
Train adultes	126,00 €		
Kayak 3 séances	1 320,00 €		
Documentation+DVD	150,00 €		
Total	6 651,60 €	Total	6 651,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général et du Conseil Régional ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

